

Objectifs généraux	Objectifs stratégiques (environnementaux – OE – et socio-économiques – OSE)	Indicateurs et cibles actuellement en cours de construction	
Libellé d'objectif général	Libellé d'objectif stratégique	Indicateurs	Cibles
	A1. Eviter les effets notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des d'activités maritimes, d'aménagements et de rejets terrestres	A1. Nouvelle proposition en Med : Evolution de la surface des phanérogames au droit des projets d'aménagements (port, rechargement de plages, digues, ouvrages)	- Cible 2026 (Indicateur A1) : 0 m ² d'habitats de phanérogames dégradés sous l'influence directe des rechargements de plages
	A2. Eviter tous nouveaux aménagements modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune et des secteurs de dunes hydrauliques	A2 : Nombre de nouveaux aménagements ayant un effet notable (au sens de l'évaluation environnementale) valeur de référence : situation actuelle	- Cible 2026 (Indicateur A2) : aucune nouvelle autorisation pour des projets présentant un impact notable sur la période 2018-26
	A3. Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux notamment les ceintures à cystoseires et trottoirs à lithophyllum	- Indicateur A4 : Linéaire de côte avec ceintures ou trottoirs à lithophyllum valeur de référence : situation actuelle	- Cible 2026 (Indicateur A3) : Maintien du linéaire
	A4. Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine	- Indicateur 1 : Nombre d'autorisations de pêche professionnelle au corail rouge en plongée sous-marine pour la Méditerranée continentale et en Corse valeur de référence la plus récente (2017) : 14 autorisations de pêche en 2017 en Méditerranée Continentale et 9 autorisations de pêche en 2017 pour la Corse	- Cible 2026 (Indicateur A4) : Maintenir le nombre d'autorisations de pêche au corail rouge en Méditerranée Continentale et Corse (pas d'augmentation)
	A5. Eviter la perturbation physique et limiter la perte physique des habitats particuliers soit des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond, par l'extraction de matériaux, par les dragages et à l'immersion de matériaux de dragage)	- Indicateur A5-1 : Surface d'HP et de coralligène soumis à des pressions physiques. Valeur de référence (2017) : 1487 ha d'HP et de coralligène actuellement sous pression - Indicateur A5-2 : ratio d'herbier de matie morte sur herbier vivant Valeur de référence : à calculer (données dispo) - Indicateur A5-3 : Nombre de filets de pêche perdus présents sur le coralligène dans les AMP valeur de référence (préciser l'année) : à calculer	- Cible 2026 (indicateur A5-1) : diminution de la superficie → 25 % de 1487 ha soit 374 ha (Cible de l'AERMC proposée dans le cadre de leur prochain programme d'intervention) - Cible 2026 (indicateur A5-2) : maintien du ratio actuel - Cible 2026 (indicateur A5-3) : tendance à la baisse

<p>A. Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers</p>	<p>A6. Limiter les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation de l'espace littoral et des petits fonds côtiers</p>	<p>- Indicateur A6-1 : Pourcentage de linéaire artificialisé* (ouvrages et aménagements émergés) *définition selon MEDAM : port, port abri, épi, terre-plein, plage alvéolaire, appontement, endiguement valeur de référence la plus récente (2015) : 234,67 km (total littoral artificialisé) pour la Méditerranée Occidentale soit 11,41% → chiffre à vérifier - Indicateur A6-2 : Pourcentage de Surface de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 10 m valeur de référence la plus récente (2015) : 5.17% pour la Méditerranée Occidentale → chiffre à vérifier - - Indicateur A6-3 : Pourcentage de Surface de fond côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements immergés) entre 10 et 20 m valeur de référence la plus récente (2015) : 1,08% pour la Méditerranée Occidentale → chiffre à vérifier - Indicateur A6-4 : Surface de fond côtiers artificialisés par des ouvrages immergés (géotubes, cables, etc.) Valeur de référence : à calculer cf avec les DDTM</p>	<p>- Cible 2026 (indicateur A6-1) : < 0,1% d'augmentation dans les AMP - Cible 2026 (indicateur A6-2) : < 0,1% d'augmentation dans les AMP - Cible 2026 (indicateur A6-3) : < 0,1% d'augmentation dans les AMP *Correspond à l'augmentation observée entre 2010 et 2015 - Cible 2026 (indicateur A7-4): 0m² à proximité des herbiers de posidonies (proximité à redéfinir) "</p>
	<p>A7. Réduire les perturbations physiques et limiter la perte physique des habitats génériques liés aux activités et usages maritimes</p>	<p>- Indicateur A7-1 : Nombre d'autorisations d'extraction et immersion de sable (pour la Med seul les habitats sédimentaires peuvent subir des pressions liées aux activités qu'est l'extraction de sable) Valeur de référence : données actuelles – cf avec les DDTM - Indicateur A7-2 : Nombre de nouvelles autorisations de dragage Valeur de référence : données actuelles – cf avec les DDTM - Indicateur A7-3 : Nombre de nouvelles autorisations à l'extraction de matériaux et à l'immersion de matériaux de dragage Valeur de référence : données actuelles – cf avec les DDTM</p>	<p>- Cible 2026 (indicateur A7-1) : Tendence à la stabilisation - Cible 2026 (indicateur A7-2) : 0 dans les AMP hors entretien courant des port - Cible 2026 (indicateur A7-3) : Stabilisation du nombre d'autorisation</p>
	<p>A8. Restaurer les petits fonds côtiers présentant une altération des fonctions écologiques</p>	<p>- Indicateur A8-1 : nombre de ports équipés Valeur de référence : 13 % des ports équipés en 2018</p>	<p>- Cible 2026 (indicateur A8-1) : 25 %</p>
<p>B. Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins</p>	<p>B1. Supprimer toute abrasion des zones les plus représentatives des habitats profonds récifs et réduire toute abrasion des zones les plus représentatives des habitats profonds meubles</p>	<p>- Indicateur B1-1 : part des zones les plus représentatives, sensibles et/ou dégradées soumise à la pêche de fond. valeur de référence la plus récente (année) : à calculer - Indicateur B1-2 : part des autres structures géomorphologiques du plateau soumise à la pêche aux engins trainants de fond. valeur de référence : situation actuelle - Indicateur B1-3 : Superficie concédée aux autres activités générant une abrasion ou un étouffement (câbles, extraction de matériaux...) : évolution du</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur B1-1) : 0 % et Cible 2026 (plateau orientale corse au-delà de 200m) : tendance nulle ou négative - Cible 2026 (Indicateur B1-2) : tendance nulle ou négative Maintien ou tendance à la baisse - Cible 2026 (Indicateur B1-3) : niveau 2016 – pas d'augmentation "</p>

<p>C1 Maximiser la survie des élasmobranches capturés accidentellement, en particulier les espèces interdites à la pêche (catégorie A) et les espèces non interdites à la pêche, mais prioritaires en termes de conservation (catégories B et C)</p> <p><i>Précisions :</i></p> <p>Liste ci-dessous d'après Stéphan et al (2016) et actualisé d'après avis CIEM 2017 ; les espèces sont réparties en 3 catégories, A, B et C)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie A = espèces interdites selon règlement (UE) 2018/120 du 23/01/2018 - Catégorie B = espèces faisant l'objet d'une évaluation CIEM ou CICTA, soumises à réglementation ou non - Catégorie C = espèces non-évaluées et non réglementées <p>La liste du top 10 des espèces de chaque catégorie par SRM est reportée dans la fiche OE dédiée</p> <p>Catégorie A : Raie blanche -Rostroraja alba, Ange de mer commun -Squatina squatina, Mante de Méditerranée – Mobula mobular, Ange de mer épineux – Squatina aculeata, Ange de mer ocellé – Squatina oculata, Raie papillon épineuse – Gymnura altavela, Raie guitare fousseuse – Rhinobatos cemiculus, Requin taupe commun - Lamna nasus, Requin pèlerin - Cetorhinus maximus</p> <p>Catégorie B : Emissole lisse – Mustelus mustelus, Emissole pointillée – Mustelus punctulatus, Mourine Lusitanienne – Rhinoptera marginata, Squale bouclée - Echinorhinus brucus, Pastenague épineuse – Dasyatis centroura, , Aigle de mer commun - Myliobatis aquila, Torpille noire - Torpedo nobiliana.</p> <p>En discussion au sein de l'État</p>	<p>- Indicateur C1-1 : nombre de déclarations de capture d'élasmobranches capturés et relâchés <u>vivants</u> par les pêcheurs professionnels pour chaque catégorie d'espèces, suite à des captures accidentelles</p> <p><i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : donnée non disponible actuellement</i></p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur C1-1) : tendance à l'augmentation du nombre de déclarations.</p>
<p>C2. Favoriser la restauration des populations d'élasmobranches en danger critique d'extinction selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN : ange de mer commun (Squatina squatina) et raie blanche (Rostroraja alba)</p> <p>En discussion au sein de l'État</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i></p>	
<p>C3. Adapter les prélèvements en mer d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines* dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI : Embouchure du Rhône ciblés en cohérence avec les dispositions du Sdage Rhône-Méditerranées-Corse, portant sur les poissons migrants.</p> <p>En discussion au sein de l'État</p>	<p>Indicateur C3-1 pour l'anguille : nombre d'anguilles européennes prélevées en dehors des unités de gestion de l'anguille. <i>Valeur de référence (2017) : 0</i></p>	<p>Cible de l'indicateur C3-1 : maintien de la cible à 0</p>

C. Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières

<p>C4. Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) d'importance identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique.</p> <p>Précisions :</p> <p>Les cartes des ZFH seront produites dans le cadre du programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin 1e cycle.</p>	<p>- Indicateur C4-1 : surface de Zone Fonctionnelle Halieutique d'Importance (ZFH)* strictement protégée par espèce sur la SRM / surface totale de ZFH identifiées Rq : tous les outils de protection Forte peuvent être mobilisés dont les ZCH Valeur de référence : à calculer</p> <p>*définitions ZFH : Zone fonctionnelle halieutique d'intérêt majeur : Parmi les différentes catégories de zones fonctionnelles participant au cycle de vie des ressources halieutiques, trois catégories de zones fonctionnelles ont été retenues et correspondent à des zones fonctionnelles d'intérêt majeur : les frayères, les nourriceries ainsi que les voies de migration empruntées par les espèces amphihalines et récifales.</p> <p>Zone fonctionnelle halieutique d'importance (ZFH) : L'importance d'une zone fonctionnelle est caractérisée par une forte concentration d'individus à un stade de vie donné sur un espace restreint : elle contribue de manière conséquente au stade de vie suivant.</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur C4-1) : Tendances à la hausse (10 % de la ZEE à terme → en discussion avec la DPMA) <u>La Cible pour 2026 sera établie suite à la cartographie des ZFH, d'importance dans le cadre de la révision des PdS ou des PdM.</u></p>
<p>C5. Adapter l'effort de pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks couverts par la politique commune des pêches (PCP)</p> <p>En discussion au sein de l'État</p>	<p>- Indicateur C5-1 : Taux de prélèvement par pêche valeur de référence la plus récente (2015 ou 2016) : voir pour les espèces évaluées les valeurs citées dans le rapport scientifique D3.</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur C5-1) : F2026 < Fmsy pour chaque stock (ou bien 100 % des années évaluées telles que $F \leq F_{msy}$ pour chaque stock)</p>
<p>C6. Sur la base des meilleures connaissances disponibles, adapter le cas échéant l'effort de pêche pour les stocks halieutiques non couverts par la PCP, notamment sur le denti, les mérus, le corb et le labre vert (espèces vulnérables et en danger selon la liste rouge de l'IUCN) et les poulpes de manière à atteindre ou maintenir leur bon état</p> <p>En discussion au sein de l'État</p>	<p>- Indicateur C6-1 : Pourcentage des stocks listés dans l'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'art. R219-6 du code de l'environnement faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement.</p> <p>Rq : l'Indicateur est variable selon les stocks gérées localement ou uniquement au niveau national (ex d'Indicateurs : CPUE, % de biomasse exploitée, volume de débarquement,....etc). On détaillera l'Indicateur en 3 liste (A, B, C). - Liste A : % de stocks faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement. - Liste B : % de stocks faisant l'objet d'une gestion adaptée et n'atteignant pas l'objectif retenu localement. - Liste C : % de stocks faisant l'objet d'une gestion adaptée sans que l'objectif soit expressément formulé.</p> <p>valeur de référence la plus récente (2015 ou 2016) : nombre de stocks faisant actuellement l'objet d'une gestion adaptée. à renseigner par catégorie / SRM</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur 6-1) : 100% de stocks faisant l'objet d'une gestion adaptée et atteignant l'objectif retenu localement (liste A).</p>
<p>C7. Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles.</p>	<p>- Indicateur C7-1 : Effort de pêche/espèce par la pêche de loisir Valeur de référence (date à préciser) : voir étude IFREMER-BVA 2010 et travaux plus récents en cours par France Agrimer et BVA – résultat attendu en 2019).</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur 1) : Effort de pêche adapté à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique (à définir pour les espèces ciblées)</p>
<p>C8. Favoriser la restauration des stocks d'espèces fourrages.</p>	<p>- Indicateur C8-1 : Biomasse de chaque espèce fourrage. valeur de référence : niveau maximum historique</p> <p>- indicateur C8-2 : Mortalité par pêche de chaque espèce fourrage valeur de référence : à calculer</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur C8-1) : B2026 dans le milieu $\geq 0,33$ de la biomasse maximale historique (ou référence PCP) - Cible 2026 (Indicateur C8-2) : Conforme au RMD : F2026 < Fmsy</p>

<p>D. Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation</p>	<p>D1. Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins</p>	<p>- Indicateur générique D1-1 : Pourcentage d'opérateurs pratiquant une activité de whale dolphin ou seal watching ayant adhéré et respectant une démarche de bonnes pratiques (charte) Valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : à calculer par espèce et par SRM • 35 opérateurs actuellement enregistrés en 2014 en Méditerranée (démarche de label « High Quality Whale Watching »)</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur D1-1) : tendance à la hausse (trois niveaux d'interprétation : (mauvais = diminution, moyen = stabilisation, bon = augmentation)</p>
	<p>D2. Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés</p>	<p>- Indicateur spécifique D2-1 (mammifères marins) : Taux apparents de mortalité par capture accidentelle et par espèce valeur de référence la plus récente (2015) : • 161 dauphins bleus et blancs présentant des traces de capture accidentelle sur 1287 échoués entre 1990 et 2016 (dont 28/328 entre 2011 et 2016) • 57 grands dauphins (sédentaires et pélagiques confondus) présentant des traces de capture accidentelle sur 236 échoués entre 1990 et 2016 (dont 18/84 entre 2011 et 2016)</p> <p>- Indicateur spécifique D2-2 (tortues marines) : Nombre total de tortues marines observées ou déclarées (morte ou vivante) présentant des traces de capture accidentelle valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : à calculer</p>	<p>- Cible 2026 D2-1a (dauphins communs): Réduire le taux apparent de mortalité par capture accidentelles à une valeur inférieure à 1,7% de la meilleure estimation de population (ASCOBANS 2000) - Cible 2026 D2-1b (autres mammifères marins): ne pas dépasser 15% d'individus échoués par espèce présentant des traces de captures accidentelles - Cible 2026 (Indicateur D2-2) : Tendance à la baisse</p>
	<p>D3. Réduire les collisions de tortues marines et de mammifères marins</p>	<p>- Indicateur D3-1 : Taux apparent de mortalité par collision des tortues marines et mammifères marins échoués valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : à calculer par espèce et par SRM • 3 collisions /16 échantillons de cétacés au total (rorquals communs, rorquals indéterminés, baleines à bosse et cachalots) en Méditerranée Occidentale pour la période 2012-2016 (30 cas sur 141 entre 1970 et 2016)</p> <p>- Indicateur spécifique D3-2 (grands cétacés) : Proportion de zones « à risque de collision élevé »* où le risque a été minimisé *cartographie des zones à risques réalisée à l'occasion de la révision du PdS ou du PdM d'ici fin 2019 valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : à calculer</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur D3-1) : Tendance à la baisse - Cible 2026 (Indicateur D3-2): 100% des zones "à risque de collision élevé" identifiées à l'occasion de la révision du PdS ou du PdM</p>
<p>E1. Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les seines à petits pélagiques</p>	<p>- Indicateur E1-1 : Nombre d'oiseaux capturés par unité d'effort, par type d'engins, et par espèce valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : A définir</p> <p>- Indicateur E1-2 : Estimation de l'effectif annuel capturé accidentellement pour les trois espèces de puffins (cendré, Yelkouan et Baléares) rapporté à la population. valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : aucune donnée en France</p> <p>- Indicateur E1-3 : Proportion des surfaces des zones d'alimentation des colonies d'oiseaux marins à enjeu fort dans lesquelles des mesures d'interdiction ou de réduction des risques de captures accidentelles sont prévues valeur de référence la plus récente (préciser l'année) : donnée non disponible</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur E1-1) :tendance à la diminution</p> <p>- Cible 2026 (Indicateur E1-2) : tendance significative à la baisse et taux de capture inférieur à 0.1% de la population</p> <p>- Cible 2026 (Indicateur E1-3) : à définir</p>	

	E2. Prévenir les collisions des oiseaux marins et les chiroptères avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens	- Indicateur E2-1 : Nombre de détections de collision par espèce rapporté à la population <i>valeur de référence la plus récente (2017)</i> : 0 (pas encore de parc).	- Cible 2026 (Indicateur E2-1) : taux de collision inférieur à 0.1% de la population de la SRM
	E3. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale <i>Précisions :</i> <i>La cartographie des habitats fonctionnels sera précisée à l'occasion de la révision des programmes de surveillance / mesures et validée par les préfets après consultation des CMF.</i>	- Indicateur E3-1 : Surfaces concernées par des nouvelles autorisations localisées dans les sites de densité maximale des oiseaux marins occasionnant une perte d'habitat fonctionnel. <i>valeur de référence la plus récente (2017)</i> : situation actuelle	- Cible 2026 (Indicateur E3-1) : 0
E. Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacements	E4. Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction	Indicateur E4-1 (Pour les sites insulaires, non habités et éloignés de la côte) : proportion de colonies insulaires d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée. <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : A définir Indicateur E4-2 (Pour les autres sites) : proportion colonies continentales d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée. <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : A définir	- Cible 2026 (Indicateur E4-1) : variable selon le type de sites insulaires Sites insulaires non habités et éloignés de la côte : diminution significative - Cible 2026 (Indicateur E4-2) : diminution significative
	E5. Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides des communes littorales <i>Précisions :</i> <i>La spatialisation proposée est essentiellement terrestre, au droit des zones cochées ci-après.</i> <i>La carte des habitats fonctionnels des oiseaux marins sera établie à l'occasion de la révision des programmes de surveillance / mesures et validée en CMF.</i>	- Indicateur E5-1 : nombre et surface de sites fonctionnels restaurés <i>Valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : à calculer	- Cible 2026 (Indicateur E5-) : maintien de la surface
	E6. Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux de l'estran et des colonies d'oiseaux marins sur leurs zones d'alimentation et d'hivernage	- Indicateur E6-1 : proportion de colonies d'oiseaux marins à enjeu fort soumises à des dérangements physiques, sonores et lumineux avérés <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : A définir Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national. - Indicateur E6-2 : pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : à définir	- Cible 2026 (Indicateur E6-1) : aucune colonie à enjeux fort ou majeur affectée par des dérangements - Cible 2026 (Indicateur E6-2) : Diminution en 2026 / valeurs calculées à partir de 2018 sur les sites appliquant le protocole RNF

F. Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques des bassins versants	F1. Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre	- Indicateur F1-1 : nombre de masses d'eau respectant la norme de qualité environnementale au nom de la DCE <i>Valeur de référence</i> : à calculer (surveillance DCE) - Indicateur F1-2 (ecotox) : concentration de la toxicité dans les ports <i>Valeur de référence</i> : à calculer (REMTOX)	- Cible 2026 (indicateur F1-1) : Tendance à la diminution - Cible 2026 (Indicateur F1-2) : tendance à la baisse
	F2. Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports	- Indicateur F2-1 : Nombre de schémas directeurs des eaux pluviales mis en place dans les communes > 100.000 habitants - Indicateur F2-2 : % des ports disposant d'un diagnostic des eaux pluviales.	- Cible 2026 (Indicateur F2-1) : 20 % - Cible 2026 (Indicateur F2-2) : tendance à l'augmentation.
	F3. Réduire les contaminations sur les zones de baignade, d'exploitation aquacoles et de pêche à pied	- Indicateur F3-1 : Flux (NOx) issus des mesures atmosphériques réalisées en mer et de la modélisation. <i>valeur de référence (préciser l'année)</i> : à calculer	- Cible 2026 (Indicateur F3-1) : baisse par rapport à valeur 1er cycle
	F4. Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) au niveau national	- indicateur F4-1 (spécifique eaux de baignade) : % de bon résultat de la qualité des eaux de baignade pour les plages surveillées (du nombre de plages dont la qualité des eaux de baignade est de qualité au moins suffisante) <i>valeur de référence la plus récente (2015)</i> : 98,6 %	- Cible 2026 (Indicateur F4-1) : 100 % (objectif de la directive eaux de baignade)
	F5. Réduire les apports atmosphériques de contaminants (Sox)	- Indicateur F6-1 : Flux de contaminants rejetés dans l'atmosphère au niveau national, notamment de SOx** <i>Valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : à calculer	- Cible 2026 (Indicateur F6-1) : baisse par rapport à valeur 1er cycle
G. Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines	G1. Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	- Indicateur G1-1 : Quantités de déchets les plus représentés (top 10) dans les différents compartiments du milieu marin (en surface et dans les fonds) et sur le littoral <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : Moyenne pondérée de toutes les années du jeu de données disponibles pour le cycle 1 - Indicateur G1-2 : Apports fluviaux (quantification du flux au niveau de chaque bassin hydrographique) <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : calculer	- Cible 2026 (Indicateur G1-1) : tendance à la baisse - Cible 2026 (Indicateur G1-2) : tendance à la baisse
	G2. Réduire la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	- Indicateur G2-1 : Quantité de déchets issus des activités de pêche et d'aquaculture récupérés par les filières ad-hoc <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : à calculer - Indicateur G2-2 : Quantité (poids) de déchets récupérés dans les ports de commerce et de plaisance <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : à calculer	- Cible 2026 (Indicateur G2-1) : tendance à la hausse - Cible 2026 (Indicateur G2-2) : tendance à la hausse
H. Réduire les rejets d'hydrocarbures et d'autres polluants en mer	H1. Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation	- Indicateur H1-1 : Nombre d'épisodes de pollutions aiguës <i>Valeur de référence (préciser l'année)</i> : à calculer - Indicateur H1-2 : Nombre de constats de rejets illicites d'hydrocarbures en mer par unité d'effort de surveillance c(ex nombre d'heure de vols des avions chargés de la surveillance) <i>valeur de référence la plus récente (préciser l'année)</i> : 191 (132 + 59 CORSE / 2016) 146 (118 + 28 / 2017)	- Cible 2026 (Indicateur H1-1) : diminution - Cible 2026 (Indicateur H1-2) : diminution du nombre de constats de rejets illicites pour un effort de surveillance constant
	H2. Limiter les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises) et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance	- Indicateur H2-1 : pourcentage de port équipé d'un poste de dépotage <i>valeur de référence (préciser l'année)</i> : à calculer	- Cible 2026 (Indicateur H2-1) : 100% des gros ports (supérieurs à 500 anneaues)

	<p>H3. Limiter la remobilisation et les apports en mer de contaminants des sédiments liés aux activités de dragage, d'immersion et EMR, etc.</p>	<p>- Indicateur H3-1 : Volume de sédiments immergés supérieur à N1 valeur de référence (préciser l'année) : à calculer</p>	<p>- Cible 2026 (indicateur H3-1) : tendance à la baisse</p>
	<p>H4. Limiter les apports direct, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage l'immersion (ex : creusement des fonds marins pour installation des câbles, EMR, scrubbers ...)</p>	<p>- Indicateur H4-1 - EMR : nombre d'anodes sacrificielles utilisées sur les éoliennes valeur de référence (préciser l'année) : 0 car pas encore d'EMR</p>	<p>- Cible (Indicateur H4-1) : 0</p>
<p>I. Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes envahissantes</p>	<p>I1. Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore.</p>	<p>- Indicateur I1-1 : Nombre de contrôles révélant la présence d'espèces de niveau 2 à l'occasion de contrôles aux frontières, prévus par l'art 15 du régl du 22 octobre 2014 et l'article L. 411-7 du code de l'environnement . valeur de référence la plus récente année : voir avec la PAF ou la Douane. Niveau 1 et 2 définis aux articles L. 411-5 et L. 411-6 du code de l'environnement</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur I1-1) : tendance à la baisse.</p>
	<p>I2. Limiter le transfert des espèces non indigènes à partir de zones fortement impactées</p> <p><i>Précisions :</i></p> <p><i>Cet OE concerne en particulier les espèces : Caulerpa taxifolia et Caulerpa racemosa (parc national de Port Cros voire littoral PACA).</i></p>	<p>- Indicateur I2-1 : Proportion de foyers sources d'ENI, générant un impact, disposant d'une réglementation destinée à limiter la propagation des espèces concernées (ou bien faisant l'objet d'actions visant à limiter la propagation des ENI). valeur de référence la plus récente (2017) : inconnue <i>(en discussion au sein de l'État sur cet indicateur pas vraiment adaptée et propositions des scientifiques bienvenues)</i></p>	<p>- Cible 2026 (indicateur I2-1) : 100% des foyers sources concernés par une réglementation</p>
	<p>I3. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés aux eaux et sédiments de ballast des navires et coques</p>	<p>- Indicateur I3-1 : Nombre de navires (d'une jauge brut > ou = à 300 UMS), équipés de ballasts, pénétrant dans les eaux territoriales, et fréquentant les grands ports français disposant d'un système de traitement des eaux de ballast installé à bord conforme aux règles de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. (disposition obligatoire conformément aux articles L.218-82 à 86 du Code de l'Environnement)</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur I3-1) : Tendance à la hausse des navires qui appliquent la réglementation concernant la gestion des eaux de ballast. A terme 100% des navires > ou = à 300 UMS autorisés à fréquenter les ports français disposent d'un système de traitement des eaux de ballast</p>
	<p>I4. Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles</p>	<p>- Indicateur I4-1 : Toutes les demandes de permis d'introduction d'espèces exotiques dans un but d'élevage aquacole sont examinées conformément aux dispositions des règlements (CE) N° 708/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes et du Règlement (CE) N° 535/2008 de la Commission du 13 juin 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) N°708/2007 du Conseil relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes. Valeur de référence la plus récente : 0 en 2017 (pas de demandes)</p>	<p>- Cible 2026 (Indicateur I4-1) : (possibilité de préciser le nombre de permis accordées).</p>
	<p>J1. Réduire la propagation et la fréquence des émissions impulsives notamment sur les mammifères marins</p>	<p>- Indicateur J1-1 : Emprise spatiale des événements recensés en pourcentage valeurs de référence (2016) : 5,83</p>	<p>- Cible (Indicateur J1-1) (seuil compatible avec le BEE) : A définir avec les experts en bioacoustiques et écologie des mammifères marins</p>

<p>J. Réduire les sources sonores sous-marines</p>	<p>J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime</p>	<p>- Indicateur J2-1 : la médiane spatiale des différences des niveaux maximaux par SRM valeur de référence la plus récente : Voir le rapport du pilote. Médiane spatiale de la différence des niveaux maximaux entre 2016 et 2012 SRM Tiers d'octave 63 Hz Tiers d'octave 125 Hz MO 1 dB re 1 µPa2 1 dB re 1 µPa2</p>	<p>- Cible 2016 (Indicateur J2-1) : la médiane spatiale des différences interannuelles des niveaux maximaux par SRM est nulle ou négative Cf sous-Programme 1 « émissions continues » du PdS T13 (Bruit sous-marin).</p>
<p>K. Développer les énergies marines renouvelables en Méditerranée</p>	<p>K1. Favoriser le développement de filières structurée à l'échelle de la façade génératrice d'emploi (éolien flottant, thalassothermie).</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i> K1. Nombre d'emplois (éolien flottant, thalassothermie).</p>	<p>Sans objet</p>
	<p>K2. Soutenir la formation pour les besoins très spécifiques à la chaîne de la valeur des filières éoliennes (de la recherche et ingénierie à la mise en fonctionnement)</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i></p>	<p>Sans objet</p>
	<p>K3. Assurer une mise en place des fermes éoliennes pilotes ; accumuler, harmoniser si possible et diffuser la connaissance et les retours d'expériences relatifs aux projets français comme étrangers, à l'ensemble des parties prenantes</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i> K3. Nombre d'études recensées ?</p>	<p>Sans objet</p>
	<p>K4. Favoriser l'implantation des premières fermes éoliennes commerciales et câbles sur les zones à potentiel prenant en compte les enjeux environnementaux, les activités socio-économiques existantes et le suivi des fermes éoliennes pilotes</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i> K4 : - nombre d'appels d'offre lancé ? - potentiel GW atteint d'ici AAAA</p>	<p>Sans objet</p>
<p>L. Contribuer à un système de transport maritime durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires</p>	<p>L1. Conforter le positionnement des ports de commerce comme aménageur et gestionnaire intégré des espaces (logistiques, industriels et naturels), en lien avec les opérateurs (VNF, SNCF)</p>		<p>Sans objet</p>
	<p>L2. Co-construire, au sein des ports de commerce, des projets de développement cohérents avec l'accroissement du trafic maritime et les politiques portées par les collectivités</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i> <i>Indicateurs génériques (mettre un indicateur en face chaque OS)</i> - Evolution du trafic de marchandises dans les ports</p>	<p>Sans objet</p>
	<p>L3. Favoriser l'intégration des ports de commerce dans l'axe Rhône-Saône et l'arc méditerranéen</p>	<p>- Evolution du trafic de passagers dans les ports - Nombre de navettes maritimes. - Evolution du trafic de croisiéristes en tête de ligne dans les ports</p>	<p>Sans objet</p>
	<p>L4. Soutenir le développement d'un transport maritime hauturier durable et compétitif</p>	<p>- Evolution de la flotte de commerce battant pavillon français opérant en Méditerranée - Evolution de la jauge de cette flotte - Place des ports français en Europe dans le transport de marchandises</p>	<p>Sans objet</p>
	<p>L5. Accompagner le développement de stratégies contribuant au désengorgement du trafic routier</p>		<p>Sans objet</p>
	<p>M1. Accompagner les professionnels dans la préservation d'une ressource durable et accessible et aider ces derniers à développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i></p>	<p>Sans objet</p>
	<p>M2. Soutenir les démarches de labellisation et celles visant à assurer une gestion "partenariale" et durable des ressources</p>	<p><i>Indicateurs en cours de développement</i></p>	<p>Sans objet</p>

M. Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante	M3. Maintenir et valoriser les métiers de la pêche, et améliorer ces derniers tant dans leur fonctionnement que dans leur rendement	<i>Indicateurs en cours de développement</i> M3 : - Evolution du CA des entreprises de pêche / organisations de producteurs - Evolution du chiffre d'affaires des halles à marée	Sans objet	
	M4. Assurer l'attractivité des emplois de la pêche et l'aide à la création d'entreprises, notamment pour les jeunes	<i>Indicateurs en cours de développement</i> M4 : - évolution de la moyenne d'âge ?	Sans objet	
	M5. Veiller à l'adéquation d'une offre de formation compatible avec les besoins des socio-professionnels, permettant notamment un accompagnement de ces derniers dans les pratiques innovantes, la conduite d'entreprise ou la réorientation professionnelle	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	
	M6. Améliorer l'intégration des activités de transformation à proximité des ports de pêche / mixtes, pour permettre la vente de proximité	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	
	M7. Moderniser la filière aval via le développement de circuit court (vente directe et proximité)	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	
	M8. Accompagner la pêche récréative vers des pratiques raisonnées et responsables dans le respect des enjeux environnementaux et de la pêche professionnelle	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	
	N. Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive	N1. Soutenir les professionnels de l'aquaculture tant dans leurs projets d'installation que dans l'accès aux infrastructures nécessaires à la valorisation de leur travail et de leurs produits	<i>Indicateurs en cours de développement</i> N1 : - Emplois créés - Entreprises créées	Sans objet
		N2. Soutenir les professionnels dans leurs actions de labellisation et de rendement ou en cas de mortalités des productions	<i>Indicateurs en cours de développement</i> N2 : - Emplois maintenus - Variation du volume de la production aquacole - Variation de la valeur de la production aquacole - Variation des bénéfices nets - Variation du volume de la production de l'aquaculture biologique - Variation du volume de la production avec système de recirculation - Variation du volume de la production aquacole certifiée dans le cadre de systèmes volontaires en matière de durabilité - Nombre d'exploitations aquacoles fournissant des services environnementaux - et variation ?	Sans objet
N3. Veiller à l'adéquation d'une offre de formation compatible avec les besoins des socio-professionnels et permettant notamment un accompagnement de ces derniers dans les pratiques innovantes, la conduite d'entreprise ou la diversification d'activités		<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	
N4. Favoriser la recherche et l'innovation pour développer de nouvelles pratiques et cultures		<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	
N5. Améliorer l'intégration des activités de transformation à proximité des sites de production		<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet	

	N6. Moderniser la filière aval via le développement des circuits courts et la valorisation des produits issus de l'aquaculture	<i>Indicateurs en cours de développement</i> N6 : - Variation de la valeur des premières ventes dans les OP - Variation du volume des premières ventes dans les OP - Variation de la valeur des premières ventes dans les autres cas - Variation du volume des premières ventes dans les autres cas	Sans objet
O. Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de TP, d'activités sous-marines et de génie écologique côtier	O1. Soutenir la recherche et l'innovation en lien avec le PMM, les universités et grandes écoles et les socio-professionnels concernés	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	O2. Soutenir la constitution d'une filière de valorisation des sédiments de dragage à terre	<i>Indicateurs en cours de développement</i> O2 : - Variation des opérations de dragage (entretien / travaux) - Variation du volume des sédiments dragués - Variation du volume des sédiments clapés - Variation du volume des sédiments valorisés à terre - % des sédiments valorisés au profit d'une activité maritime	Sans objet
	O3. Soutenir la structuration d'une filière de génie écologique côtier dont l'éco-conception des aménagements	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	O4. Veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux, de sécurité maritime et les activités socio-économiques existantes dans la pose des câbles	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	O5. Favoriser l'utilisation des ressources locales dans les aménagements dans le cadre des travaux publics	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
P. Accompagner et soutenir les industries nautiques et navales	P1. Promouvoir l'économie circulaire à tout stade de la production nautique et navale	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	P2. Soutenir la recherche et l'innovation, notamment en matière d'éco-conception des navires, en lien avec les pôles de compétitivité, les universités et grandes écoles et les socio-professionnels concernés	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
Q. Accompagner le développement des activités de loisirs, des sports nautiques et subaquatiques et de la plaisance dans le respect des enjeux environnementaux et des autres activités	Q1 : Accompagner la plaisance vers un modèle intégrant l'innovation numérique et l'économie collaborative, en prenant en compte les impératifs environnementaux et liés à la sécurité maritime	<i>Indicateurs en cours de développement</i> Q1. - Evolution de l'âge moyen de la flotte de plaisance immatriculée - Evolution du nombre de navires de grande plaisance battant pavillon français - Evolution du nombre de demandes de mouillage en Méditerranée	Sans objet
	Q2. Favoriser l'intégration et la cohésion sociale issues des loisirs et sports nautiques / subaquatiques	<i>Indicateurs en cours de développement</i> Q2. - Evolution du nombre de licenciés dans les loisirs nautiques et subaquatiques - Nombre d'éducateurs sportifs oeuvrant dans au moins une discipline	Sans objet
	Q3. Mettre en réseau les ports de plaisance, portes d'entrée des territoires méditerranéens offrant une qualité de services complets à l'ensemble des plaisanciers	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet

	Q4. Soutenir les dynamiques d'équipements et de services permettant notamment de réduire les impacts sur le milieu marin (en particulier, ceux en lien avec l'organisation des mouillages).	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	Q5. Favoriser la mise en œuvre de solutions alternatives à l'anthropisation des milieux (ports à sec, filière de traitement des bateaux de plaisance non utilisés)	<i>Indicateurs en cours de développement</i> Q5 : - Evolution du nombre de places dans les ports de plaisance - Evolution du nombre de places dans les ports à sec	Sans objet
R. Accompagner l'économie du tourisme littoral et maritime dans le respect des enjeux environnementaux et des activités maritimes et littorales	R1. Inciter les collectivités littorales dans leur stratégie de dessaisonalisation et de diversification de l'offre touristique	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	R2. Garantir une gestion du DPM exemplaire et réversible, qui s'inscrit dans une orientation de préservation des écosystèmes côtiers et des paysages	<i>Indicateurs en cours de développement</i> R2 : - Nombre de plages "artificielles" respectant les dispositions du "décret plage" (occupation maximum du linéaire ou de la surface) - Nombre de plages "naturelles" respectant les dispositions du "décret plage" (occupation maximum du linéaire ou de la surface) - Evolution du nombre de lettres de mise en demeure et de PV de contravention de grande voierie	Sans objet
	R3. Adapter la gestion des plages (à l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire) à l'évolution du trait de côte, tout en préservant la biodiversité marine	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
S. Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine littoral et maritime	S1. Initier l'adaptation des littoraux au changement climatique par une recomposition des fronts de mer	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	S2. Promouvoir les aménagements respectueux du patrimoine et du paysage	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	S3. Valoriser le patrimoine littoral et maritime de la façade, garant de l'identité des territoires	<i>Indicateurs en cours de développement</i> S1 : _ évolution sites littoraux et maritimes inscrits / classés, _ évolution des grands sites littoraux et maritimes, _ évolution des sites inscrits au patrimoine de l'UNESCO _ évolution du nombre de BIP _ évolution du nombre de SPR dans les communes littorales, _ nombre de musées maritimes dans les communes littorales	Sans objet
T. Concilier le besoin foncier des activités maritimes et littorales avec le principe de libre accès	T1. Garantir un accès libre et gratuit à tous à la mer et au littoral, sauf zones à accès réglementées	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	T2. Faciliter, au sein d'espaces déjà urbanisés / aménagés, l'accès au foncier et aux quais pour les activités et industries littorales et maritimes	<i>Indicateurs en cours de développement</i> T2 : - Evolution du prix des terrains à bâtir dans les communes littorales - Occupation du DPM	Sans objet
	U1. Favoriser les outils permettant la connexion entre l'offre et la demande d'emplois maritimes	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet

U. Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale	U2. Consolider les dispositifs existants de formation universitaire et professionnel et de réinsertion	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	U3. Reconquerir les savoir-faires (compétences perdues)	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	U4. Promouvoir l'émergence et le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les activités maritimes et littorales	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
V. Accompagner les acteurs de l'économie maritime et l'ensemble des usagers de la mer dans la transition écologique et énergétique	V1. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation en faveur du développement de l'économie bleue et de la transition écologique et énergétique	<i>Indicateurs en cours de développement</i> V1 : Dépenses de R&D publiques et privées dont celles consacrées aux écosystèmes (économiques) de la façade et à la transition énergétique	Sans objet
	V2 Favoriser l'utilisation de carburants (GNL, hydrogène, hybride, électrique) et le développement d'équipements des navires et portuaires plus propres	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	V3. Accompagner la mise en place de filières d'approvisionnement de carburants plus propres	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	V4. Promouvoir l'économie circulaire dans tous les projets d'activités et d'aménagements	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	V5.Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
W. Accompagner les acteurs économiques littoraux dans l'anticipation et la gestion des risques littoraux	W1. Améliorer la connaissance sur les conséquences du changement climatique et sur les risques, notamment de submersion marine	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	W2. Accompagner les collectivités dans la définition d'un niveau de recomposition spatiale pertinent	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	W3. Inciter les collectivités à prendre en compte l'ensemble des risques naturels littoraux (érosion, submersion marine) dans leurs projets d'aménagement / aménagements (PAPI)	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	W4. Favoriser l'utilisation des méthodes douces dans la gestion du trait de côte	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	W5. Concilier l'accès au foncier / aux quais pour les activités économiques littorales et maritimes avec le respect des règles relatives aux risques technologiques	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet
	W6. Améliorer la gouvernance relative à la sûreté portuaire et maritime	<i>Indicateurs en cours de développement</i>	Sans objet